

Championnat 2018-2019

District d'ANGERS - Sports Collectifs

Règlement Sportif

- Toute association sportive participant aux compétitions organisées par la *Ligue du Sport U* (LSU) doit être affiliée à la FF Sport U.
- Tout étudiant désireux de participer à ces compétitions, doit s'adresser à l'association sportive de son école ou université pour obtenir une licence FF Sport U.
- Les étudiants doivent également être assurés pour la pratique sportive, soit par leur association sportive, soit en prenant l'assurance proposée par la FF Sport U.
- De plus, chacun d'entre eux doit fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive en compétition, afin d'obtenir une licence.

CHAMPIONNATS DE DISTRICT

Il existe deux championnats dans chaque district :

- Nantes-St Nazaire-la Roche/Yon : championnat de district (ouvert à tous) et championnat des Ecoles
- Angers-le Mans-Laval : idem

Chaque district a son propre fonctionnement pour l'organisation des rencontres de sports collectifs, mais les principes généraux sont les suivants :

1- CALENDRIER

- Les équipes doivent s'engager auprès de la *Ligue du Sport U* (LSU) avant la fin septembre via un formulaire en ligne : https://goo.gl/forms/equipes_angers
- Les premiers matches commencent à la mi-octobre. A réception du calendrier, **chaque équipe dispose de 5 jours** pour signaler toute anomalie à la LSU.

2- UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES

- La Ville d'Angers, par souci de garder les installations sportives dans un état d'utilisation de qualité, demande aux utilisateurs une grande attention quant au matériel mis à leur disposition.
Toute dégradation constatée sera soumise à remboursement des dégâts et à sanctions disciplinaires.
- Il appartient aux équipes de sortir le matériel nécessaire à leur discipline et de le ranger une fois la compétition terminée.
Chaque équipe doit prévoir ses ballons, volants, raquettes...

- Les gardiens ne sont pas tenus de préparer les terrains. Nous vous demandons de les solliciter dès lors que vous ne trouvez pas de solution aux problèmes matériels.
- L'alcool est interdit dans l'enceinte des installations sportives (supporters et joueurs) avant, pendant et après les rencontres.

3- HORAIRES DES MATCHES

- La **Ville d'Angers** accorde à la FF Sport U l'utilisation de ses installations sportives avec des créneaux précis. Les horaires prévus sont généralement de 19h30 à 22h30 sauf aménagements ponctuels.

Les éléments suivants doivent être pris en compte par les capitaines d'équipes :

- L'heure annoncée dans la convocation est **l'heure du début de la rencontre**.
- Une équipe est déclarée **forfait** si elle n'est pas présente sur le terrain **15 mn après l'heure annoncée sur le calendrier**.
- Les joueurs de la rencontre suivante exigeront des équipes du match précédent, de leur laisser la place en cas de retard, afin de pouvoir commencer leur match à **l'heure indiquée sur le calendrier**. Le score sera entériné même si le temps de jeu n'est pas arrivé à son terme.

4- LA LICENCE et LA CARTE D'ETUDIANT

- La présentation de la **carte d'étudiant et l'attestation de licence** (ou listing des licenciés édité par l'A.S.) doivent être apportées lors de chaque match.
L'arbitre doit vérifier les n° de licences FF Sport U et les cartes d'étudiant en présence des capitaines d'équipes.
Un contrôle des licences peut être effectué à tout moment d'un match par la LSU.
- L'équipe ayant présenté un **joueur non licencié** aura match perdu par **forfait** (0 point).

5- ENGAGEMENT DES EQUIPES

- Les joueurs participant au championnat FF Sport U avec une équipe ne peuvent plus jouer dans une équipe de niveau inférieur, y compris dans le même championnat.
Sinon, **la pénalité appliquée est match perdu par forfait** (0 point) pour l'équipe concernée.
- 1 seule équipe par A.S. peut s'inscrire au Championnat qualificatif des Ecoles pour le championnat de Conférence.
- Chaque équipe doit obligatoirement inscrire un **arbitre référent** remplissant l'une des conditions suivantes :
 - **Arbitre officiel** : étudiant ou non-étudiant, qui possède ou a déjà possédé une carte d'arbitre (ligue ou comité départemental de sa discipline)

- **Arbitre universitaire** : étudiant qui a validé une formation d'arbitre universitaire CUA 1 ou CUA 2
- **Etudiant en formation CUA** : étudiant qui suit une formation d'arbitre universitaire CUA 1 ou CUA 2 proposée par la LSU.

A noter : En fin de championnat, en cas d'égalité au classement, l'équipe ayant présenté un arbitre référent bénéficiera d'un départage favorable (voir point 12.).

N.B. : si une équipe ne peut présenter un arbitre référent lors des engagements en début de 1ère phase, elle doit obligatoirement inscrire un étudiant(e) de son A.S. à la formation correspondante, afin qu'il devienne son arbitre référent.

6- ARBITRAGE

- La LSU désigne autant que possible un arbitre à chaque match :
 - **Arbitre officiel** : étudiant ou non-étudiant, qui possède ou a déjà possédé une carte d'arbitre (ligue ou comité départemental de sa discipline)
 - **Arbitre universitaire** : étudiant qui a validé une formation d'arbitre universitaire CUA 1 ou CUA 2
 - **Etudiant en formation CUA 1 ou CUA 2.**

En cas d'absence de l'arbitre désigné, l'équipe nommée en premier sur le calendrier sera responsable de l'arbitrage et de la feuille de match. Une indemnité sera versée à l'arbitre remplaçant, uniquement s'il est inscrit auprès de la LSU et noté sur la feuille de match.

En aucun cas la LSU ne pourra être tenu responsable en cas d'absence de l'arbitre désigné.

- Les arbitres doivent s'inscrire via le formulaire en ligne sur www.paysdelaloire@sport-u.com ou https://goo.gl/forms/arbitres_angers
- Une licence FF Sport U « arbitre » sera établie gratuitement. Celle-ci ne permet pas de jouer de matches.
L'assurance « responsabilité civile » et "accidents corporels" sont prises en charge par la LSU.
- Les arbitres également joueurs FF Sport U s'engagent à arbitrer au moins 2 matches dans la saison. Ils seront désignés, autant que possible, pour arbitrer un match précédant ou suivant leur propre match.

Indemnités des arbitres

- Arbitres officiels : **20 euros**
- Arbitres universitaires CUA 2 : **20 euros**
- Arbitres universitaires CUA 1, J.O. UNSS et étudiants en formation CUA 1 et CUA 2 : **10 €.**

En cas de forfait non annoncé d'une équipe, l'arbitre désigné qui s'est déplacé recevra **10 €**

- Seuls les arbitres inscrits en ligne peuvent être indemnisés.

- En district un seul arbitre par match ou par tournoi est rémunéré. Si 2 arbitres officient, ils se partageront l'indemnité.
- Le paiement des arbitres s'effectuera soit directement à la LSU, soit par chèque ou virement à l'arbitre à l'issue de chaque phase de championnat, en fonction des feuilles de match et fiches d'indemnités enregistrées par la LSU.

Provision d'arbitrage

- Pour le championnat de district, les A.S. participent au paiement des arbitres.
- Chaque association sportive qui engage une ou plusieurs équipes, règle une provision d'arbitrage à la LSU. La provision varie en fonction du nombre d'équipes inscrites (facture adressée aux A.S. en début de championnat).
C'est la LSU qui gère ensuite l'indemnisation des arbitres.
En fin de saison, la LSU calcule les frais d'arbitrage réels qui incombent à l'A.S. Si la provision versée par l'A.S. est insuffisante, la différence lui est réclamée et inversement.

Mode de calcul

- La somme de **10€** est prélevée sur la provision versée par l'A.S. pour chaque match **arbitré par un arbitre officiel** (fédéral ou universitaire CUA 2) désigné par la LSU et **5€** pour un arbitre CUA 1 ou en formation.
Cas particulier du rugby : la somme de **17,50€** est prélevée pour un arbitre officiel fédéral.

Arbitrage des Finales d'académie et championnats de Conférence

- Au delà du championnat de district, les frais d'arbitrage sont pris en charge par la LSU.
- L'équipe qui reçoit doit prévoir la table de marque en basket et hand ainsi que les arbitres de touche en football et rugby.
En volleyball, la table de marque est désignée par la LSU.

7- TRANSMISSION DES RESULTATS

- Une feuille de match doit obligatoirement être remplie par les deux équipes **avant le début du match**.
- C'est l'équipe nommée en premier sur le calendrier qui fournit la feuille de match (à retirer à la LSU ou à imprimer sur www.sport-u-paysdelaloire.com - rubrique Sports Collectifs).
- L'arbitre doit communiquer **le score à la LSU** dès la fin du match en précisant bien le sport et les équipes concernées, par **sms au 06.74.53.39.88**
 - puis déposer (*une boîte aux lettres est mise à disposition dans le hall du Suaps*) ou envoyer (mail ou courrier) la feuille de match à la LSU dans les **48h** (justificatif pour son indemnité).

En l'absence d'arbitre désigné par la LSU :

- L'équipe nommée en premier sur le calendrier assure l'arbitrage (sauf entente entre les 2 équipes) et communique le score à la LSU dès la fin du match, **par sms au 06.74.53.39.88.**

- C'est elle qui est RESPONSABLE de la feuille de match : rédaction et transmission à la LSU. Faute de résultat sous 48h, l'équipe nommée en premier aura match perdu par forfait (0 point) et devra s'acquitter d'une amende de 20€.

8- REPORT DE MATCH et FORFAITS

**Les équipes doivent respecter le calendrier mis en place par la LSU !
Aucun changement ne peut être apporté au calendrier par les équipes**

- En cas d'impossibilité absolue de jouer un match (examens, vacances...) l'équipe concernée **doit OBLIGATOIREMENT prévenir la LSU** et l'adversaire par mail au moins 24 heures avant la date prévue de la rencontre (avant le mercredi midi pour le district de Nantes).

Reports

- En cas de report, le match devra être joué en semaine, au plus tard avant la date prévue pour le match suivant (avant le jeudi suivant pour Nantes).
- L'équipe "demandeuse" est chargée de réserver une installation et de désigner un arbitre.
- Si la demande de report ne peut aboutir (match non joué), cela entraînera automatiquement le forfait de l'équipe "demandeuse".
- Tout match reporté ou déplacé **SANS L'ACCORD de la LSU sera sanctionné de 20€ d'amende** pour l'équipe demandeuse.

**Attention ! Une équipe ne peut pas demander plus de 2 reports par phase ;
au delà, les demandes seront considérées comme des forfaits.**

Forfaits - amendes et pénalités

- Tout forfait signalé 24 heures avant le match (au plus tard le mercredi midi pour un match le jeudi suivant à Nantes) n'occasionne pas de frais pour l'A.S. L'équipe doit avertir en premier lieu la LSU puis l'équipe adverse (mail).
- Forfait annoncé tardivement (moins de 24h avant) : **20€** de frais réclamés à l'équipe ou l'A.S.
- Forfait non annoncé : **40€** de frais, plus éventuellement, les frais de déplacement des adversaires.
Une équipe est déclarée forfait si elle n'est pas présente sur le terrain **15 mn après l'heure annoncée sur le calendrier**.
- Lorsqu'une équipe enregistre 3 forfaits sur l'ensemble de la phase : forfait général avec exclusion du classement (annulation de tous les points relatifs aux rencontres déjà effectuées).
L'équipe pourra continuer à jouer mais hors classement.

9- SANCTIONS DISCIPLINAIRES

- Les sanctions disciplinaires appliquées en cas de manquement sportif et en l'absence de règlement spécifique FF Sport U seront celles appliquées dans la fédération du sport concerné.

10- FINALES DE DISTRICT

- Les équipes engagées dans la poule qualificative "Ecoles" et qualifiées pour la phase de Conférence, ne peuvent plus réintégrer le championnat de District ni les finales d'académie.
- La première équipe d'Angers-le Mans-Laval non qualifiée en chpt de Conférence jouera la finale de district contre l'équipe vainqueur du championnat de district (phase 1).

10- FINALES D'ACADEMIE

- Si l'équipe vainqueur des finales de district est indisponible pour la Finale d'Académie, c'est l'équipe 2^{nde} qui prendra sa place. Aucun report de finale n'est possible.

11- TITRES DECERNES

- Champion d'Académie
- Vice-champion d'Académie

12- DISPOSITIONS EN CAS D'EGALITE

Comptage des points pour le classement

SPORTS	Match gagné	Match nul	Match perdu	Forfait
BASKETBALL	2		1	0
HANDBALL	3	2	1	0
VOLLEYBALL	2		1	0
FOOTBALL	4	2	1	0
RUGBY	3	2	1	0

N.B. – Bonification

- Chaque équipe engagée en championnat, qui aura présenté un arbitre référent (officiel, universitaire, étudiant en formation) bénéficiera d'un départage favorable en cas d'égalité dans le classement. **Attention ! l'arbitre référent doit être inscrit au moment de l'engagement de l'équipe ou avant le 2e match de son équipe, afin d'être pris en compte en cas d'égalité.**

POULE DE 4 EQUIPES ET PLUS

Cas d'égalité de points **entre deux équipes**

- 1) prise en compte de l'arbitre référent
- 2) prise en compte du résultat ou des résultats entre les deux équipes
- 3) différence (goal average) entre :
les buts, points ou sets **marqués**
et les buts, points ou sets **encaissés** sur l'ensemble des rencontres de la poule
- 4) quotient entre :
les buts, points ou sets **marqués**
par les buts, points ou sets **encaissés** sur l'ensemble des rencontres de la poule
- 5) meilleure attaque sur l'ensemble de la poule
- 6) meilleure défense sur l'ensemble de la poule

Cas d'égalité de points **entre trois équipes**

1^{er} CAS :

- 1) prise en compte de l'arbitre référent
- 2) prise en compte des résultats des trois équipes
- 3) différence (goal average) entre :
les buts, points ou sets **marqués**
et les buts, points ou sets **encaissés** sur l'ensemble des rencontres **des trois équipes**
- 4) quotient entre :
les buts, points ou sets **marqués**
par les buts, points ou sets **encaissés** sur l'ensemble des rencontres **des trois équipes**
- 5) différence (goal average) entre :
les buts, points ou sets **marqués**
et les buts, points ou sets **encaissés** sur l'ensemble des rencontres de la poule
- 6) meilleure attaque sur l'ensemble de la poule
- 7) meilleure défense sur l'ensemble de la poule

2^{ème} CAS :

- 1) prise en compte de l'arbitre référent
- 2) prise en compte des résultats des trois équipes
- 3) différence (goal average) entre :
les buts, points ou sets **marqués**
et les buts, points ou sets **encaissés** sur l'ensemble des rencontres **des trois équipes**

Si deux des trois équipes sont à égalité les dispositions suivantes seront prises :

- 4) le résultat de la rencontre entre ces deux équipes
- 5) quotient entre :
les buts, points ou sets **marqués**
par les buts, points ou sets **encaissés** sur l'ensemble des rencontres **des deux équipes**
- 6) différence (goal average) entre :
les buts, points ou sets **marqués**
et les buts, points ou sets **encaissés** sur l'ensemble des rencontres de la poule
- 7) meilleure attaque sur l'ensemble de la poule
- 8) meilleure défense sur l'ensemble de la poule